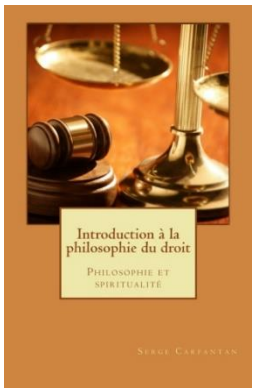
La subversion du droit en France (partie 2)



Ce texte commence par un extrait d'un chapitre de *L'Étrange Affaire Corona*[1], il a ensuite été complété. Il s'agit d'une compilation d'informations d'articles, de Telegram ou de 𝕏 et non d'analyses originales[2], même si, çà et là, quelques-unes de mes considérations philosophiques sont venues s'y ajouter. Ceci pour dire que je ne revendique pas nécessairement les propos qui sont rapportés ici ; en revanche, il me semble important de partager ces informations, c'est à vous d'exercer votre discernement. Nous avons consacré un livre entier à ce thème : *Introduction à la Philosophie du Droit*.

§28 Terrible nouvelle pour Macron : Caroline Cayeux son ex ministre qui avait déclaré 3,9 millions d'euros de patrimoine en avait en fait 24,4 millions d'euros. Quelle "surprise" de découvrir que l'ex-ministre français a "oublié" de déclarer environ 20 millions d'euros de patrimoine[3].

§29 Gérard Davet et Fabrice Lhomme : "L'Élysée a essayé de bloquer les enquêtes sur la crise du Covid. Le texte…qu'il devait remettre au juge, a été modifié par l'Élysée.." Si cela est vrai, la destitution de Macron doit être envisagée. C'est illégal. Il y a négation de la séparation des pouvoir[4].

§30 Macron, Pfizer-Nestlé et les neuf milliards, la preuve accablante qu'il n'a RIEN déclaré ! Évasion fiscale ou travail à l'œil ? On peut désormais le prouver ! Emmanuel Macron n'a *rien* déclaré de ce qu'il a touché sur la transaction colossale de 9 milliards entre Pfizer et Nestlé. Tous les médias se sont trompés, et le président n'a rien démenti. Contrairement à ce qu'il a laissé croire, il n'a fourni aucune explication sur ses éventuels gains liés à cette affaire. Alors, la question s'impose : a-t-il travaillé à l'œil ? Ou sommes-nous face à un cas flagrant d'évasion fiscale ?

§31 Comme prévu le CNRS *dément entièrement* avoir fondé le délire sulfureux « hello quitte 𝕏 » C'est donc un obscur chef de labo qui a sciemment entraîné tout le CNRS dans son ambition politique en appelant ça de la « science citoyenne » et une presse malade a repris ses élucubrations sans les vérifier. Cette initiative est illégale, il est interdit d'utiliser le service public à des fin idéologique pour faire de la politique. C'est illégal et le responsable devrait passer en conseil de discipline et être radié du CNRS. Ce n'est pas à nos impôts de financer une plateforme incitant à quitter 𝕏. Il y a quelques jours, un chercheur du CNRS lançait «HelloQuitte 𝕏», proposant aux utilisateurs de «X» de transférer leurs données vers d'autres réseaux. Pour Xavier-Laurent Salvador, il s'agit d'un détournement des moyens alloués à la recherche à des fins militantes.



[1] Serge Carfantan *L'Étrange Affaire Corona,* vol I, II, III, seul le premier tome a eu droit a une édition papier, les deux autres n'existent qu'au format epub.

[2] Qui sont dans les leçons du site Philosophie et Spiritualité.

[3] https://x.com/Roselo95/status/1874092897194115437

[4] https://x.com/TribunePop23/status/1882397812543094904

Le Cercle Droit & Liberté dépose plainte ! Nous accusons cette application @HelloQuitte 𝕏, développée par des chercheurs du CNRS avec l'argent public, de pousser au boycott de X pour des raisons idéologiques. Détails dans ce fil.

#HelloQuitte 𝕏 se présente comme un "projet de recherche", mais nos investigations indiquent : • Des moyens publics (financement et temps de travail) auraient été utilisés. • L'objectif serait moins scientifique que militant. Les infractions présumées sont graves :

1. Détournement de fonds publics
2. Entrave discriminatoire à l'activité économique (𝕏)
3. Traitement illicite de données personnelles
4. Contrefaçon aggravée de marque
5. Possible recel et complicité par provocation

Pourquoi est-ce si préoccupant ?

• L'argent du contribuable doit servir l'intérêt général, non financer un boycott politique. • La neutralité des institutions publiques (CNRS) est un pilier de notre démocratie.

En plus de la plainte déposée auprès du Procureur de la République, nous lançons une pétition pour :

1. Exiger une enquête approfondie
2. Suspendre #HelloQuitte 𝕏 en cas d'infraction avérée
3. Garantir le respect du pluralisme et de la liberté d'expression

Signez la pétition ici : https://cercledroitetliberte.fr/stop-helloquittex... Votre soutien nous aidera à exiger la transparence sur l'usage des deniers publics et à défendre le débat démocratique contre la censure de la bien-pensance médiatique.

Le CDL est résolu à poursuivre toutes les voies légales disponibles pour faire respecter : • La neutralité du service public • La liberté d'expression.

§32 Une affaire très caractéristique du fonctionnement de la justice en France et au Royaume-Uni en l'espèce. « Les dégradations de la Maison Toulouse Services de la Roseraie sont une attaque révoltante et insupportable contre les services publics de proximité des Toulousains. Compte tenu de ce trouble, organisé et revendiqué par des militants d'extrême-gauche, je prends un arrêté d'interdiction de la conférence organisée par Initiative Toulousaine qui devait avoir lieu, aujourd'hui, dans la salle polyvalente. J'adresse mon soutien aux agents profondément choqués, menacés et qui se sont sentis humiliés par la présence d'excréments sur leur lieu de travail. Au nom de la Mairie, je porte plainte pour ces dégradations. Les Toulousains n'ont pas à payer les dérives et à subir la terreur des extrêmes.

Marguerite Stern : « Monsieur le maire @jlmoudenc, *vous punissez les victimes au lieu de punir les coupables*. Ça suffit d'entraver la liberté d'expression sous prétexte de vouloir maintenir le calme. Maintenir le calme, c'est au contraire protéger les victimes et punir les coupables[5] ». On trouverait beaucoup d'exemples de ce genre,

[5] https://x.com/Margueritestern/status/1882539689774903683



comme dans la pédocriminalité. Au Royaume-Uni, on prend sur le fait des pakistanais en train de violer une fille de 12 ans et la police … arrête la fille parce qu'elle était soûle et laisse les violeurs sous prétexte qu'il ne faut pas discriminer les Pakistanais. Ce serait encourir l'accusation de racisme. En France une mère demande que sa fille lui soit confiée au lieu de la placer chez son père incestueux et… c'est le père qui obtient la garde ! Cette inversion qui consiste à *punir la victime au lieu de punir l'agresseur* est une des formes plus graves de subversion du droit. Dans le cas présent, c'est l'agresseur qui a gagné qui se trouve récompensé et encouragé à recommencer, puisqu'il suffit de souiller une vitrine pour empêcher la tenue d'une conférence sur un sujet qui ne plait pas à l'idéologie de gauche.



§33 Bilan, 13 février 2025 : Le Premier ministre a trompé la nation au sujet d'une affaire de pédocriminalité. L'ancien Premier ministre Jean Castex est en garde à vue.

L'Élysée est intervenu dans une enquête judiciaire liée à la gestion du Covid, violant la séparation des pouvoirs. Un scandale sanitaire impliquant Nestlé a été dissimulé par les autorités. Un ancien président porte un bracelet électronique pour corruption. Un ex-ministre du Travail a été condamné pour corruption. Et nous ne sommes que le 13 février… L'année promet d'être longue[6].

§34 Juan Blanco : Les menaces contre les magistrats explosent. C'est la résultante d'une institution déliquescente qui n'est plus respectée, car elle n'est plus respectable. Les magistrats intègres, les plus nombreux, sont marginalisés, mis de côté, oubliés par un pouvoir politique obsédé à sa propre protection. Les décisions, toujours plus pitoyables et incompréhensibles, noient les dernières digues de l'état de droit. Que l'on ne s'aveugle pas: la violence et la soumission d'une institution qui n'aura pas su faire rempart aux offensives politiques pour en démanteler l'indépendance alimentent celle de la citoyenneté.

Ce qui s'est joué aux outre-mer, avec une Procureur qui à force d'appliquer des instructions délirantes de Paris a fini par devoir être exfiltrée, doit questionner tous ceux qui se font les relais des exigences du chef de l'État et, depuis les gilets jaunes, s'en sont faits les bras armé. En s'avilissant et se soumettant, ils ont prêté le flanc à ce que les pires criminels en fassent leurs proies, sans que la citoyenneté s'en montre suffisamment indignée pour chercher en retour à les protéger. Attention, ça vacille. Et nous sommes tous près de la faille que d'aucuns ont creusée.

[6] https://x.com/TribunePop23/status/1890106871551348867



§35 Et ce n'est que le début[7]. Les Juges Rouges ont commis une grave erreur aujourd'hui. Deux poids-deux mesures. Les Français détestent l'injustice et ils vont vous le faire payer sévèrement. CNN : *Democracy is officially dead in Europe*. Italian Deputy : "*Banning Marine Le Pen is a declaration of war from Brussels." The EU don't know what's coming*".

La condamnation de Marine Le Pen et des membres du RN poursuivi devant le tribunal correctionnel de Paris était inéluctable. Dans tous ses aspects et en particulier celui de l'inéligibilité avec exécution provisoire. Pour plusieurs raisons.

• La première et la principale, est celle de *l'idéologie politique* professée par la magistrature. Sociologiquement, celle-ci est massivement issue de la petite bourgeoisie urbaine, dont elle partage les modes de vie, la culture, les positions politiques, et les valeurs sociétales. Cela s'accompagne d'une véritable aversion pour les couches populaires (comme on l'a vu au moment de la féroce répression des gilets jaunes) et de la conviction qu'elle doit profiter de sa place dans les institutions et des pouvoirs qui sont les siens pour imposer sa morale à la société et en particulier pour le cas qui nous occupe, en faisant preuve elle aussi d'un antifascisme de pacotille.

• La deuxième raison est liée à l'insondable bêtise de la classe politique, terrorisée par l'accusation populiste du « tous pourris » et soucieuse de se faire pardonner, passe son temps à voter des textes répressifs contre les élus, persuadée qu'ils ne tomberont que sur le voisin. La possibilité d'exécution provisoire de la peine accessoires inéligibilité en violation du principe de la présomption d'innocence en est le plus consternant exemple.

• La troisième résulte volonté déterminée du corps des magistrats de se transformer en pouvoir politique par la mise en place de jurisprudences parfaitement abusives qui placent les politiques à la merci de la justice. Qui entend contrôler non seulement leur probité (ce qui serait normal) mais surtout leurs activités politiques. L'affaire Marine Le Pen est de ce point de vue exemplaire, la possibilité de condamnation pour « détournement de fonds publics » de parlementaires est une hérésie juridique créée de toutes pièces par la Cour de cassation. L'activité politique d'un élu devrait relever du contrôle et de l'appréciation des électeurs. Il est désormais confisqué en amont par un corps autonome et partial devenu pouvoir politique, sans en avoir la légitimité démocratique.

Le juge est là pour arbitrer entre des intérêts contradictoires. En matière pénale, c'est entre la société représentée par le parquet autorité de poursuite et la personne poursuivie. Le juge n'est pas là pour décider qui peut solliciter les suffrages de l'électeur souverain, en fonction de ses propres idées politiques, à l'aide de textes sollicités pour la circonstance et de jurisprudences qu'il s'est concoctées sur mesure.

§36 En suivant une excellente analyse[8]. Le cas Marine Le Pen montre que les juges oublient qu'ils rendent des décisions au nom du peuple, on tend vers un

[7] https://x.com/Frontieresmedia/status/1906695091688804555
[8] https://x.com/ThayWilliam/status/1906572916751315106

Gouvernement des juges ! Ils s'accaparent de plus en plus la souveraineté et le pouvoir au détriment des Français et des élus. Un perdant : la démocratie !

Syndicat de la Magistrature

Paris, le 11 juin 2024

Communiqué de presse
à la suite des élections européennes du 9 juin 2024

Comme attendu, les partis d'extrême droite ont recueilli près de 40 % des suffrages exprimés aux élections européennes. A la suite de ce résultat, le président de la République a pris la décision de dissoudre l'Assemblée nationale.

L'ancrage électoral de l'extrême droite se poursuit sur tout le territoire. Certes, des pans entiers des programmes d'extrême-droite sont, depuis plusieurs années, intégrés aux politiques publiques des gouvernements successifs et le Syndicat de la magistrature n'a de cesse de dénoncer les conséquences sociales et politiques catastrophiques de ces orientations. Mais les risques pour l'effectivité de l'État de droit se multiplient chaque fois que le Rassemblement national et ses affidés sont sur le point d'élargir encore leur assise au sein des pouvoirs législatif et exécutif.

La fonction première des magistrates et des magistrats est d'assurer l'égale application de la loi et de protéger les droits et libertés des personnes, notamment contre l'éventuel arbitraire du pouvoir. L'installation des matrices idéologiques d'extrême droite – autoritaires, sécuritaires, discriminatoires, xénophobes, racistes – les concerne donc au premier chef.

Le Syndicat de la magistrature appelle l'ensemble des magistrates et magistrats, ainsi que toutes celles et ceux qui participent à l'activité judiciaire, à se mobiliser contre l'accession au pouvoir de l'extrême droite.

Le Syndicat de la magistrature prendra part aux mouvements collectifs d'union et de résistance et participera aux manifestations organisées dans les jours qui viennent partout en France.

Mobilisons-nous pour construire des alternatives.

Le pire c'est qu'aucun de ces juges n'est élu par qui que ce soit, donc non seulement ils n'ont aucune légitimité juridique, mais ni démocratique. Mais en plus ils imposent leur vision idéologique à tout un pan de la société, quand est-ce qu'on arrêtera de dire qu'on est en démocratie pour dire qu'on est en dictature administrative et fiscale[9] ? Il ne faut pas s'attendre à autre chose de la part de magistrats politisés dont le syndicat de la magistrature prend systématiquement position contre le RN à chaque élection. Juges partiaux dignes d'une dictature[10]. Le même mauvais film que l'on a vu en Roumanie » : Matteo Salvini dénonce l'exclusion de Marine Le Pen de la présidentielle. Elon Musk vient de communiquer à propos de la condamnation de Marine Le Pen : Quand l'extrême gauche ne peut pas gagner par le vote démocratique, elle abuse du système judiciaire pour emprisonner ses opposants. C'est leur stratégie habituelle partout dans le monde. En Roumanie, ils ont utilisé Tik Tok pour annuler des élections et les "valeurs de l'UE" pour écarter des candidats. En France, ils ont utilisé les juges pour éliminer une candidate qui avait de fortes chances de l'emporter en 2027.

§37 Juan Blanco : La relaxe de Bayrou par ce même Tribunal judiciaire pour des faits identiques, de Dupond-Moretti par la CJR contre la jurisprudence constante, la démise en examen inédite d'Agnès Buzyn par la Cour de cassation, le non-lieu sur le COVID, le non-lieu sur la Chlordécone, le non-lieu pour Darmanin (pas même mis en examen malgré l'aveu d'un chantage sexuel), l'enterrement de l'affaire Business France - Muriel Penicaud, du Fonds Marianne, de l'affaire UberFiles, de l'affaire des Mutuelles de Bretagne, le maquillage de l'affaire Bigorgne, le classement sans suite pour le coffre de Benalla (toujours dans des palaces), les milliers de procédures contre des gilets jaunes, l'absence d'enquête sur les violences ordonnées par Philippe, Castaner et

[9] https://x.com/DobrokThomas/status/1906698591105683495
[10] https://x.com/PhilippeRainant/status/1906640712092754368

Lallement, de condamnation pour les éborgnements et mutilations, de poursuites contre Bernard Arnault pour l'espionnage de Ruffin, d'interrogations sur les 380k gagnés par Richard Ferrand pour "consultances" provenant de l'étranger l'année de son départ de la politique…

Et encore, ce n'est que ce qu'on voit. Et encore, ce n'est que ce que je vous en dit. Car des groupes *Telegram* incluant des membres de cabinet qui ont permis de véhiculer des instructions à des magistrats serviles, qui ont accepté des compromissions et sali la magistrature aux promotions éclair de ceux qui se compromettaient en passant par mille scandales d'enterrements discrets, de persécutions calibrées, je pourrais vous écrire plusieurs livres de ce que, sous ce pouvoir, la justice est. Que l'on ne vienne jouer les vierges effarouchées lorsque l'on s'est à ce point offert à un pouvoir. Je plains les magistrats qui ont à résister, à l'intérieur de ce système, et je loue ceux qui, au cours de ces années, auront cherché à résister.



§38 Quel aveu sur la non-neutralité des juges ! Marine Tondelier, LCI, 21h49 : "*C'est normal quand on est juge de ne pas être d'accord avec le RN car c'est un parti qui menace les institutions. C'est un réflexe de survie, démocratique de ne pas vouloir que le RN arrive au pouvoir*[11]…" Je ne sais pas si vous vous rendez compte de la gravité de la déclaration. Elle est complètement irresponsable et elle prouve une inculture crasse. Un juge ne doit pas prendre parti. Elle devrait être renvoyée sur les bans de l'Université pour étudier les principes d'une République. Ce gens de déclaration dans une copie de philosophie serait sanctionné en marge par le prof. L'élève n'a pas appris son cours sur la séparation et l'équilibre des pouvoirs selon Montesquieu.

Notons en passant que cette condamnation va favoriser le RN. Les gens vont comprendre que les juges font la loi et que le peuple ne décide pas. Il faut descendre dans la rue » Un auditeur en direct[12].

Notez cette forme de subversion particulière : le rôle du juge est d'appliquer la loi que le parlement a promulgué, la loi selon le code. Ce n'est pas son rôle que de *faire* la loi, quand cela se produit, c'est une forme de subversion du droit. De la même manière il n'appartient pas à l'exécutif, ni de faire la loi, ni de l'administrer. Gouverner par décret est une forme de subversion du pouvoir, dans la mesure où il réduit le rôle du parlement à néant. De même si l'exécutif donne des ordres aux juges, c'est une forme de subversion du droit. Comme c'est ce qui se produit, nous pouvons dire que notre régime politique est *entièrement* corrompu. Il est en voie d'effondrement complet.



§39 La juge qui a décidé de la peine d'inéligibilité pour Marine Le Pen est Bénédicte de Perthuis. Elle était devenue magistrate à 37 ans, inspirée par Eva Joly, ancienne magistrate et candidate à la présidentielle pour les écologistes.

J.L. Mélenchon est suspecté d'avoir utilisé ses assistants parlementaires européens de manière frauduleuse… tout comme Marine Le Pen. Mais son dossier

[11] https://x.com/DestinationTele/status/1906823680442691930
[12] https://x.com/Frontieresmedia/status/1906728987839107180

semble oublié au fond d'un tiroir et ne pas passionner les magistrats français. Justice politique ? 2 poids 2 mesures ?

§40 L'exécution provisoire est ici illégale, car la peine d'inéligibilité a été prononcée à l'encontre de MLP dans des conditions contraires à notre droit. Dans cette affaire, l'appréciation de l'inéligibilité et, par conséquent, de l'exécution provisoire, soulève une difficulté majeure, car cette peine n'est pas une peine complémentaire obligatoire. En effet, le tribunal a écarté l'application de la loi Sapin II au motif que MLP avait été relaxée pour les faits postérieurs à février 2016. Dès lors, la question se pose quant à la motivation de cette peine complémentaire "facultative". Le tribunal correctionnel de Paris a insuffisamment motivé sa décision puisque cette peine facultative d'inéligibilité est motivée par référence à la peine complémentaire d'inéligibilité obligatoire. Il est de jurisprudence constante que l'insuffisance ou la contradiction des motifs équivaut à leur absence, comme le rappelle assez régulièrement la Chambre criminelle de la Cour de cassation[13]. Ici, la confusion est totale ne peut qu'emporter la réformation du jugement correctionnel sur ce point.





§41 « Il y a de mauvais policiers, médecins, avocats, éboueurs, journalistes, députés, commerçants, comptables, pharmaciens, chanteurs, peintres, électriciens, livreurs, plombiers, profs… Par contre tous les juges sont professionnels, rigoureux avec une déontologie à toute épreuve et vous n'avez pas le droit de les critiquer… »

« Des juges assument de juger de façon partiale. De participer à des manifestations contre tel parti. Vous imaginez un syndicat de magistrats de droite faisait la même chose[14] ? »

§42 Qu'en est-il véritablement de l'indépendance des magistrats et du principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs[15] ?

Officiellement, la France est une démocratie. Selon l'article 1er de la Constitution, elle est « une République indivisible, laïque, démocratique et sociale », qui « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». En théorie, conformément à l'article 16 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la séparation des pouvoirs doit être effective entre les trois pouvoirs constitutionnels : le pouvoir exécutif (président de la République et Gouvernement), le pouvoir législatif (Assemblée nationale et Sénat) et le pouvoir judiciaire (magistrats du siège et du parquet). L'article 64 de la Constitution précise que « les magistrats du siège sont inamovibles », tandis que l'article 30 du code de procédure pénale interdit au ministre de la Justice d'adresser des « instructions dans des affaires individuelles ». Pourtant, la réalité semble plus complexe.

L'affaire Éric Dupond-Moretti, reconnu coupable d'avoir enfreint cette règle lorsqu'il était ministre de la Justice, a mis en lumière des écarts entre les principes et leur application. Par ailleurs, l'article 30 autorise le ministre à donner des «

---

[13] Cass. crim., 7 avril 2009, n° 08-87.480, F-P+F, N° Lexbase : A7631EGQ

[14] https://x.com/BVoltaire/status/1908184032887943572

[15] https://www.francesoir.fr/opinions-editos/la-justice-francaise-dictature-des-juges-ou-organe-integre-la-republique-pour

instructions générales » aux magistrats du parquet pour « conduire la politique pénale déterminée par le Gouvernement », ce qui lui permet d'orienter les priorités répressives, par exemple, en durcissant ou assouplissant la réponse à certaines infractions. De plus, la carrière des magistrats, qu'ils soient du siège ou du parquet, est influencée par le pouvoir exécutif. Les magistrats sont nommés et promus par décret du président de la République, cosigné par le Premier ministre et le ministre de la Justice (article 19 de la Constitution), souvent sur proposition du Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Cependant, pour des postes clés comme les Premiers Présidents des Cours d'appel ou les Présidents des Tribunaux de grande instance, le Président décide seul, sans avis conforme du CSM. Enfin, la partie du CSM compétente pour les nominations des magistrats du siège est présidée par le Premier Président de la Cour de cassation, nommé par le président de la République, et inclut des membres désignés par les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale.

Ces éléments soulèvent des questions : dans ces conditions, peut-on réellement parler d'une justice indépendante en France ? Quel rôle joue-t-elle dans le fonctionnement de la République ? Et, comment s'inscrit-elle dans le contrat social qui lie les citoyens à l'État ?

§43 Macron a signé 400 ordonnances depuis qu'il est président, soit 40 % des ordonnances signées sous la Ve République. Cela veut dire que c'est le président qui fait la loi tout seul. » « C'est pyramidal : quelqu'un qui signe tout dans son coin, sans nous prévenir[16]. »

§44 Incroyable. 130 députés sur 577 se sont déplacés pour voter la loi sur l'euthanasie. Ces gens sont une escroquerie, en vrai leur job consiste à brasser du vent, c'est même pas eux qui écrivent les lois. C'est juste un très coûteux troupeau de moutons larbins du pouvoir. Une député avoue le fonctionnement réel de l'Assemblée Nationale[17]. Réponse sidérante. Cabinet de Conseil, officine maçonnique se chargent de la rédaction des lois.



§45 Une femme, à Carcassonne, risque 7 ans de prison et 100 000 € d'amende… pour avoir *récupéré sa maison*. Profitant de l'absence des squatteurs partis en vacances, elle a vidé la maison, vendu certaines affaires et changé les serrures. À leur retour, ils ont fait constater la situation par huissier, appelé la police, et la propriétaire est désormais en pleine procédure judiciaire. Elle va jusqu'à se justifier en expliquant avoir agi par calcul, car les impayés pesaient trop lourd dans le remboursement du crédit de cette maison. Elle se retrouve accusée de vol avec effraction. Le squatter est légitime à rester dans un domicile où il est rentré par effraction. Le propriétaire n'a pas le droit de rentrer par effraction dans son propre domicile[18].

[16] https://x.com/Tocsin_Media/status/1923042779829010636
[17] https://x.com/PChaibriant/status/1924001238846189633
[18] https://x.com/coralielatour1/status/1959313909870899426

Quand il s'agit de la maison d'un magistrat, la justice étonnement ne manque pas de moyens hein ??! Les lois existent et peuvent être appliquées. Mais uniquement si vous êtes quelqu'un d'important[19]. Ce qui prouve : 1) qu'il n'y a pas besoin de nouvelle lois 2) la justice renâcle à faire son job 2) la magistrature a fait sienne la citation de La Fontaine : "selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous feront blanc ou noir". Il faudrait savoir le nom, le prénom et l'adresse de ce magistrat… pour le diffuser partout. Ça fera peut-être réfléchir ces collègues islamogauchistes. Et le faire à chaque affaire. Il est temps de juger les juges[20] ! L "Arsenal pénal" existe comme par magie, lorsque le plaignant dispose d'un statut prestigieux. Les autres, les personnes qui ne sont rien; allez vous faire voir[21]. Squatter la maison d'un magistrat = 6 mois de prison.



Squatter la maison d'un particulier = procédures à rallonge… et si le propriétaire agit lui-même, il risque la prison. Deux poids, deux mesures : une justice à deux vitesses qui mine la confiance des citoyens.

Fabien loue sa maison à un ami. Il lui fait un prix modique de 450 € par mois (à Mandelieu), sans l'augmenter durant 12 ans. Il a attendu la fin du bail afin d'y installer un auxiliaire de vie pour sa mère gravement malade. Son ami ne le paye plus depuis 4 mois et reste dans la maison. Il accepte de partir que si on lui propose un logement social' Fabien a raison, "les lois sont pour le locataire pas pour le propriétaire". La trêve hivernale approche dans un peu plus d'un mois, il ne pourra plus l'expulser jusqu'en avril! Fabien fait une grève de la faim pour que les pouvoirs publics agissent rapidement. Ce phénomène se généralise.



Ce qu'il faut lorsqu'un bien est squatté, il suffit de faire appel à l'un de vos amis qui dès que le squatter sort va prendre sa place. Quand l'ancien squatter revient, il le fiche dehors, lui disant que c'est son nouveau logement et voilà votre ami a retrouvé son appartement.

§46 Nous pourrions trouver des centaines d'affaires de ce genre où la justice fait preuve de laxisme. C'est un peu comme si le viol était considéré comme bien peu de chose, à l'égal du vol à la tire. Sur le fond ce que cela indique, c'est une dérive de l'éthique des magistrats très gauchistes 68, pour ne pas dire carrément woke, avec inversion accusatoire, de sorte que la victime des violence finit par se faire accuser elle-même.

> J'ai travaillé 10 ans à l'administration centrale du ministère de la Justice, je n'ai pas rencontré UNE seule personne de droite. Après le 1er tour des dernières élections législatives, ma n+1 (qui lisait l'Humanité) a demandé à toute l'équipe pour quel parti ils avaient voté, pour vérifier qu'on soit tous NFP. N'attendez rien de la justice française, c'est la police de la pensée.

§47 Ce qui suit ne surprendra personne. Au vu de la manière dont la justice est administrée dans ce pays, c'est tout à fait logique.

§48 Ceci se passe en Grande-Bretagne, *cela arrive en France*, il n'y a pas le moindre doute : « La charia

[19] https://x.com/DeepSpaceSimian/status/1959360763535196549
[20] https://x.com/JeanLuc1411418/status/1959207425799516648
[21] https://x.com/AkadOc81/status/1959180492005052783



n'a pas sa place en Grande-Bretagne. Pourtant, on estime qu'il existe aujourd'hui jusqu'à *85 tribunaux dits « charia »*. Cet après-midi, j'ai demandé au ministre de la Justice si le gouvernement reconnaissait la charia et les tribunaux islamiques dans notre pays. De manière choquante, le ministre travailliste a déclaré qu'ils devraient être « tolérés ». Si on abandonne le pouvoir juridique à l'islam, la notion d'État républicain perd tout son sens, après on peut bien remplacer la police officielle par une « police des mœurs » comme en Iran ; même problème avec l'instruction quand on voit l'endoctrinement des élèves[22] dans l'islam au Royaume-Uni. Destruction de l'État républicain, marche forcée vers le califat. Le concept d'État signifie *monopole de la législation* sur un territoire, de sorte qu'au-delà de la frontière avec un autre État, les lois peuvent être différentes : toutefois les lois relèvent de la *souveraineté* du Peuple et non d'une religion.

§49 Un procureur a confié qu'une nouvelle juge des libertés et de la détention, affiliée au Syndicat de la magistrature, est arrivée dans un tribunal avec cette déclaration : « Je déteste la prison. Je vais libérer tout le monde. »

§50 La magistrature en France est gauchiste, tout le monde le sait depuis « le mur des cons ». La juge Nathalie Gavarino nommé par hollande, qui vient de condamner N. Sarkozy à 5 ans de prison ferme, était représentante de l'Union Syndicale des Magistrats . En 2011, elle organisait une manifestation contre Sarkozy, qui accusait les magistrats de négligences 2012: Sarkozy coulé par un faux document d'un média de gauche. 2017: Fillon disqualifié par des juges de gauche. 2022: élection volée par la guerre en Ukraine. 2027: Marine Le Pen interdite de se présenter par des juges de gauche. Oui le collectif *Némésis* est à droite, la *Fondation des Femmes*, à gauche. Mais cette dernière n'est pas féministe, puisqu'elle a sacrifié sa cause à la défense d'une autre, privilégiant la « diversité » au droit commun. Ces néo « féministes » n'en sont pas. La présidente de la *Fondation des Femmes* a refusé de venir au procès de Claire et Mathilde. Son motif : le collectif Némésis sera présent. En 2 ans, elle n'a pas eu un mot pour ces deux victimes de viol. Et elle choisit le jour de leur procès pour nous attaquer ainsi que Cnews dans une vidéo au ton inadapté à la gravité de la situation[23]. Honte à Anne-Cécile Mailfert qui choisit les "bonnes victimes"...A "fondation des femmes", toutes les femmes n'ont pas droit à la compassion[24] !!!

Dans les 70s, une féministe se bat pour faire reconnaitre le viol comme crime. Elle demande à des militants de gauche de soutenir ce combat. Réponse: "Non, il faut penser à la misère sexuelle des ouvriers". Changez *ouvrier* par *migrant*. Même raisonnement. *Il y a bien longtemps que les « féministes » ne sont plus que des islamo-gauchistes, elles ne défendent plus les femmes mais les « minorités »*. ce sont ce genre de gauchiste qui vont suggérer aux filles de se laisser violer, pour ne pas faire du « racisme sexuel » à l'égard des migrants. Cette femme, sur la vidéo, est visiblement dérangée ... mentalement. Elle se refuse à admettre la réalité par son dogmatisme d' "anti extrême droite". C'est hors sujet. La prédominance des étrangers dans les viols

[22] https://x.com/VincLapierre/status/1968012922099241222
[23] https://x.com/CordierAlice2/status/1971289781981073825
[24] https://x.com/petuniaficus/status/1971329085738787279

est établie par le ministère de l'Intérieur. Elle est lamentable[25]. Elle est un *exemple parfait* d'intellectuelle rendue confuse par intoxication idéologique.

Quelle honte que cette fondation des femmes, donc pour cette fondation il y a les *bonnes* et les *mauvaises* victimes[26] ?? Je pensais qu'on devait juger l'agression la violence faite aux femmes par leur appartenance politique ??? Mais alors c'est une fumisterie ! Et donc sa non absence à ce procès montre bien que pour cette féministe, si le violeur est sous OQTF, il n'y a donc pas de raisons de soutenir la victime. Elle est carrément en train de trier les victimes en fonction des agresseurs, c'est assez perturbant[27]. ous devons renvoyer la mafia socialo-marxiste de l'endroit où elle est sortie : de la merde, sclérose mentale, dégénérescence du bon sens élevée en utopie égalitariste ! Continuons de dénoncer ses cafards et ils rentreront bientôt à la niche, ces gens médiocres et méchants[28]... ne telle attitude me révulse. La seule chose à faire quand on est un être humain, et d'autant plus une femme, est de tout faire pour écouter, entendre, accueillir, protéger, soutenir et défendre les victimes de viols. Petite, grande, de gauche, de droite? W or B ? On s'en fout[29] ! Disons qu'elle a eu de la chance de ne pas rencontrer le violeur dans son hall d'entrée, car sa compassion pour les OQTF en aurait pris un coup... Soutien à Claire et Mathilde

Dans les deux jugements rendus récemment percent des intentions qui ressemblent à des attaques ciblées contre la droite. La condamnation incompréhensible au regard du droit de Sarkozy va autant flatter les gauchistes, qu'elle va énerver les gens de droite. Cela fait longtemps que Sarkozy est attaqué par la juge. Cela ressemble même à du harcèlement, pour parler leur langage, des « fachos » par des militants gauchistes.

L'affaire du viol de Claire Geronimi se solde par une condamnation très lourde de Jordi Goukara. 18 ans de réclusion criminelle, à l'interdiction de détenir une arme et à l'interdiction définitive du territoire français. Mais en retour, cette condamnation risque d'énerver les gauchistes qui vont crier au racisme et contre la droite que l'on suivrait un peu trop, quitte à se retourner contre Claire Geronimi et Nemesis. Dans les deux affaires, il n'y pas d'apaisement des tensions, mais au contraire, exaspération. Normalement, quand on porte une affaire devant la justice, c'est pour calmer les parties en présence.

§51 La subversion de la justice à l'œuvre[30] : Il tente de tuer un flic ---> Sursis. Il finit par insulter la juge --> Prison ferme. Anecdote édifiante de Linda Kebbab, Secrétaire nationale du syndicat de police UN1TÉ. Une voiture fonce, percute et traîne un policier. L'auteur, bien connu de la justice, n'écope que de sursis. Mécontent, il insulte la magistrate. Il écope de 4 mois avec mandat de dépôt (prison effective).

Les magistrats savent être (un peu) sévères quand seule leur petite personne est concernée. Les autres, ils s'en tapent. On l'a vu aussi avec l'expulsion express du squatteur d'un logement qui appartenait à un magistrat. Pour les autres, ça peut trainer longtemps, ils s'en tapent[31]. Même anecdote: une squatteuse s'installe dans la résidence secondaire d'un magistrat en août dernier. Expulsion et condamnation immédiate à 6 mois de prison avec sursis. Quand on sait que le pékin moyen attend

[25] https://x.com/JeanYvesCAPO/status/1971706818687848731
[26] Cf. la dualité, voir les PDF sur l'ingénierie sociale.
[27] https://x.com/ElMosquito7059/status/1971310419534020696
[28] https://x.com/lefaitsot/status/1971348951879282745
[29] https://x.com/CecileX1707/status/1971565918363816041
[30] https://x.com/duralexsl/status/1973281302565568524
[31] https://x.com/romain325342/status/1973295869693952084

des années avant de récupérer son bien. Charité bien ordonnée. Ou récemment le tollé qu'inspire (à juste titre) les menaces de morts sur les magistrats du procès libyen, mais l'atonie de la magistrature quand des policiers sont menacés de mort[32]. Parfaite illustration de biais idéologiques des juges et de leur grande susceptibilité quand ils sont directement concernés. En gros, il est moins grave d'essayer de tuer un policier que d'insulter une magistrate[33]. La justice est laxiste à 100%, sauf quand elle est concernée, là elle fait de la vraie justice, preuve en est que la justice est volontairement laxiste et incompétente, donc la justice trahi son devoir envers les français, mais leur interdit de faire justice eux même[34]. Je me demande encore comment ces policiers peuvent continuer d'exercer. Nous leur devons une fière chandelle, beaucoup de reconnaissance et tout notre soutien. La justice est, quant à elle, à gerber[35].

§52 Arrêtés 3 fois EN 48h, ils sont systématiquement relâchés ! Mercredi 17 septembre, à Arcueil, deux hommes de 18 et 19 ans sont interpellés pour tentative de cambriolage. Ils reconnaissent les faits… mais ressortent libres dès le lendemain. Jeudi soir, à Saint-Cloud, rebelote : les mêmes suspects sont repris en flagrant délit de repérage. Résultat ? Relâchés une deuxième fois. Quelques heures plus tard, l'un d'eux menace les policiers devant le commissariat : troisième garde à vue, nouvelle libération. Pourtant, le vol aggravé est puni de 5 ans de prison et 75 000 € d'amende. En cas de violences ou de récidive, la peine peut grimper jusqu'à 7 ans et 100 000 €. Ils ne seront jugés que dans 9 mois. En attendant, ils sont laissés libres[36]…

§53 Il dénonce des violences conjugales… et finit 7 heures en garde à vue. À Créteil (Val-de-Marne), un serrurier de 30 ans intervenant chez des clients affirme avoir été témoin de violences conjugales. Il explique qu'alors que la femme était en train de lui rédiger un chèque pour son intervention, son compagnon serait arrivé, l'aurait *saisie par le cou, jetée au sol*, puis aurait refermé violemment la porte. L'artisan re-sonne et voit de nouveau le compagnon *donner un coup de poing* à sa conjointe, avant que la porte ne claque une seconde fois. Sous le choc, il s'enfuit et prévient la police sur les conseils de ses proches. Deux jours plus tard, le commissariat le convoque pour "signer sa déposition"… mais il est PLACÉ en GAV pour "*dénonciation calomnieuse*". "Je ne suis pas un menteur, j'ai une vidéo qui le prouve", affirme-t-il. *menotté*, privé de ses lacets, on prend ses *empreintes* et son *portrait*, puis il est *placé* en cellule, où il passe environs 7 heures. Les deux affaires, la sienne pour "dénonciation calomnieuse" et celle du compagnon pour "violences conjugales" sont classées sans suite. Le trentenaire traumatisé dénonce l'ironie de la situation : "Derrière l'OPJ, il y avait une affiche 'Si vous êtes témoins ou victimes de violences conjugales, appelez le 3919…'" Et de conclure, amer : "Si c'était à refaire, je crois que je ne le referais pas[37]."

§54 Une avocate[38] de 51 ans a *profané* la tombe du Soldat inconnu à Paris, puis démarré son véhicule en touchant les jambes d'un policier, avant de MORDRE un agent lors de son interpellation. Ce 9 octobre, l'avocate a franchi les chaînes de protection entourant la tombe du Soldat inconnu avant de s'en prendre violemment aux gerbes de fleurs déposées en hommage aux soldats morts pour la France. Repérée par les forces de l'ordre, elle a tenté de prendre la fuite à bord de son véhicule. Un

[32] https://x.com/duralexsl/status/1973297137329799664
[33] https://x.com/ParbleuDank/status/1973300816338624890
[34] https://x.com/Karl308mg/status/1973370841070182465
[35] https://x.com/YSL078711417231/status/1973790560336142839
[36] https://x.com/ObsDuLaxisme/status/1974034720439624049
[37] https://x.com/ImpactMediaFR/status/1975614394974232838
[38] https://x.com/BastionMediaFR/status/1976597155113480555

fonctionnaire a voulu l'en empêcher, mais la pénaliste a démarré en fonçant à faible vitesse sur l'agent. Extraite de l'habitacle, la femme a refusé de se laisser maîtriser et a alors mordu un fonctionnaire au poignet tout en les insultant. Testée positive aux stupéfiants, la quinquagénaire a été placée en garde à vue pour « violence de sépulture », « refus d'obtempérer », « violences volontaires sur personne dépositaire de l'autorité publique », « outrage », « rébellion » et « conduite sous stupéfiants ». (Source : Le Parisien)

§55 L'abolition de la peine de mort a été une escroquerie ! On avait promis en échange l'instauration d'une peine réelle de perpétuité réelle et irrévocable. Ça n'a jamais été fait et c'est aujourd'hui rendu impossible par le droit européen[39]. »

§56 Comment utiliser la fonction législative pour se servir copieusement. Ah ouais, là on touche le fond du cynisme absolu ! En pleine tempête budgétaire où Macron et sa bande nous imposent des sacrifices sur les retraites – bosser jusqu'à la mort pour des pensions de misère, avec des déficits abyssaux qu'ils ont creusés eux-mêmes – ces parasites de parlementaires osent se voter une réforme sur mesure pour gonfler les retraites des élus locaux !

Un trimestre gratuit par mandat, sans cotiser un centime, juste pour "lutter contre la crise de vocation" ? Mais quelle blague sinistre ! C'est un hold-up pur et dur, une association de malfaiteurs en bandes organisées qui pillent les caisses de l'État pendant que le peuple crève la dalle. Et le coût ? 100 millions d'euros ponctionnés sur nos impôts, pour engraisser une caste qui se plaint déjà de "manque de candidats" alors qu'ils se gavent comme des rois. Cloporte suprême, ces cloportes en cravate qui rampent dans les couloirs du pouvoir ! information est vérifiée et confirmée par plusieurs sources journalistiques et institutionnelles. L'article de Mediapart du 8 octobre 2025 rapporte que les parlementaires sont en train de finaliser une réforme du statut des élus dans le cadre d'une proposition de loi examinée au Sénat. L'article 3 de ce texte, déjà adopté par l'Assemblée nationale et le Sénat, prévoit effectivement l'attribution d'un trimestre de retraite supplémentaire par mandat exercé pour les élus locaux (maires, conseillers municipaux, etc.), sans cotisation supplémentaire. Le coût estimé pour les finances publiques est d'environ 100 millions d'euros. Cette mesure s'inscrit dans un contexte de crise politique, avec des débats sur la réforme des retraites générale qui demande des efforts aux Français, comme le souligne l'article. Cette réforme plus large du statut des élus locaux vise bien à lutter contre la "crise des vocations" et le manque de candidats aux élections locales, notamment en vue des municipales de 2026. Plusieurs rapports et articles confirment cet objectif. Face à l'aggravation de la crise des vocations chez les élus locaux (départs précoces, difficultés à recruter), la proposition de loi prévoit d'améliorer les indemnités, les conditions d'exercice et les droits à la retraite pour rendre les mandats plus attractifs. Par exemple, une étude du Cevipof (Sciences Po) en partenariat avec l'Association des maires de France alerte sur le nombre record de démissions de maires depuis 2020, justifiant ces mesures.

§57 Un Bangladais de 20 ans, arrivé en France comme « mineur isolé », ayant agressé une femme à Orthez aux cris de « Allah Akbar » a été *remis en liberté*, *sans aucune inscription sur son casier judiciaire*. Sans aucune raison, il avait AGRESSÉ une femme n pleine rue en tentant de *l'étrangler* tout en criant « Allah Akbar ». Il avait expliqué être « contrôlé par Allah ». L'avocat de la défense avait demandé la requalification des faits en tentative de *meurtre*, mais le tribunal a rejeté sa demande.

[39] https://x.com/Tocsin_Media/status/1976322150811259362

Les juges ont « fait le pari » de le remettre en liberté et ont même décidé de *ne pas inscrire les faits à son casier judiciaire* afin de *faciliter le renouvellement* de son titre de séjour à la fin du mois. Il a donc seulement été condamné à 6 mois sous bracelet électronique et 6 mois de sursis probatoire. Le parquet a fait APPEL de ce jugement absurde.

§58 « Si le RN arrivait au pouvoir en 2027, il y aurait un blocage du Conseil constitutionnel qui se considérerait comme le "gardien de l'état de droit". Il y aurait donc un gouvernement des juges qui se poserait en antithèse de l'état de droit», pour Frédéric Rouvillois. Si le Conseil constitutionnel décide de faire un coup d'état et refuse le résultat des urnes en cas d'élections du RN en 2027, il faudra faire arrêter ses membres et les jeter en prison, pour faire respecter l'état de droit[40].

« Les Français ne sont pas dupes : tout le monde sait que les magistrats sont de gauche. Et la gauche préfère voir Nicolas Sarkozy en prison plutôt que les voyous dormir derrière les barreaux[41]. »

§59 C'était attendu, cinq avocats du barreau de Paris ont écrit une tribune dans le torchon Libé pour dénoncer la condamnation de la meurtrière de la petite Lola. On parle d'une barbare qui a torturé, violé et assassiné une petite fille. Six petits jours. La presse de gauche n'aura donc pas attendu une semaine avant de prendre la défense de Dahbia Benkired, condamnée à la réclusion criminelle à perpétuité incompressible, dans l'affaire Lola. C'est, ainsi, le jeudi 30 octobre que *Libération* a publié une tribune signée par cinq avocats au barreau de Paris qui estiment que le châtiment infligé à l'Algérienne est vraiment trop sévère. Selon eux, il s'agirait d'*« une peine de mort qui ne dit pas son nom ». « Comme avocats, nous le disons clairement : la perpétuité réelle est une version moderne de la peine de mort. Elle supprime l'individu sans avoir à verser son sang*, écrivent-ils. *Nous refusons de participer à cette mystification et d'être plus longtemps les auxiliaires d'une Justice qui tue sans le dire, d'un système qui recycle la peine capitale sous des oripeaux républicains. Il est temps d'en finir avec ce vestige d'un autre âge et d'effacer de nos lois cet infâme substrat de la peine de mort pour proclamer enfin, sans ambiguïté, l'abolition de toute peine sans espoir. »*

Dès le jour du verdict, *Libération* avait souligné l'exceptionnelle sévérité du jugement. *« C'est la peine la plus sévère de l'arsenal juridique français. Dahbia Benkired devient la première femme à être condamnée à cette sanction rarissime en France »*, constatait alors le quotidien de gauche. Ce qui est un fait. Le journal précisait que *« même »* Monique Olivier, femme et complice de Michel Fourniret, n'avait écopé *« que »* de la réclusion criminelle à perpétuité, assortie d'une période de sûreté de vingt ans[42]…

§60 « On est dans *l'inversion* des valeurs : la justice est implacable avec un homme de 87 ans qui se défend contre un cambrioleur et de l'autre côté, avec les délinquants de carrière qui ont 50 mentions à leur casier, on leur donne une autre chance !" - Pierre-Marie Sève sur Europe 1.

Sur le site Philosophie et Spiritualité, le terme employé est *subversion* du droit. Le droit cul par-dessus tête.

---

[40] https://x.com/GarenShn/status/1979568764044595378
[41] https://x.com/EmmanuelleBris4/status/1980740035415564403
[42] https://x.com/CoeurdeFrance_/status/1984998560404750752



Un homme, condamné à 12 ans de prison pour avoir violé sa belle-fille pendant 6 ans, a été libéré au bout de seulement 2 mois. Aujourd'hui, la victime âgée de 28 ans dénonce un scandale judiciaire et révèle qu'elle souffre de dépression depuis sa libération. Les abus ont eu lieu lorsqu'elle était mineure[43]. (TF1 Info)

Des nouvelles de l'état de droit. Proposer sa fille à la prostitution quand on est magistrat : sursis Dire que Barbara Butsh est obèse : ferme. Cyberharcèlement de Barbara Butsh, DJ, lesbienne assumée, militante féministe ayant participé à la cérémonie d'ouverture de JO de Paris. Dit avoir développé agoraphobie, psoriasis et pris 30 kg. 1 peine de 10 mois ferme non aménageables. 3 sursis. 1 relaxe. Peine encourue : jusqu'à 3 ans de prison.



§61 Une professeure retrouvée morte dans le coffre de sa voiture à Pau, la piste du suicide privilégiée. Rassures moi, c'est un faux cette histoire de flic ? Bientôt avec une balle dans le dos ce sera un suicide, mdr, la prochaine on aura le droit à "retrouvé mort avec une balle dans le dos , la piste du suicide privilégiée"

Ça fait penser au journal régional Marseille des *Inconnus*: "le suicide d'André Aleoti (...) Il a en effet mis fin à ses jours en se pendant dans sa gazinière après s'être ouvert les veines et ingurgité une bonne dose de cyanure. La police n'exclut pas la thèse de l'accident."

En 1995 un couple retrouvé mort dans leur criblée de balles, dans le Finistère. Les flics à la recherche de l'arme... conclusion : suicide ! C'est ce jour-là, j'avais 21 ans, que j'ai décidé d'arrêter le brainwashing de France.

Incroyable, vous me pardonnerez Amélie mais j'ai quand même vérifié et c'est vrai: jambes entravées avec serflex, mains dans le dos. Et le gars est à l'anti stup. Si tu veux te noyer à coup sûr, tu ingères un somnifère et tu nage en pleine mer, cela me semble plus simple[44].

Depuis la "pendaison partielle" de O.Marleix dont les pieds touchaient le sol difficile d'être surpris. C'est sans doute la nouvelle méthode de nos dirigeants pour lutter contre les homicides, la requalification (déjà pratiquée pr d'autres infractions il me semble).

Démembré et retrouvé dans trois sacs poubelle, la thèse du suicide est privilégiée ! Le mystère reste encore entier quant à la façon dont il a réussi à nouer le troisième sac....

§62 Lilia Bouziane n'est pas une simple avocate débutante : c'est une militante qui instrumentalise la profession pour faire avancer un agenda idéologique. Elle sait parfaitement que la décision du Conseil national des Barreaux – à laquelle j'ai contribué avec de nombreux confrères - interdit le port de tout signe religieux avec la

[43] https://x.com/cpasdeslol_X/status/1990345505356845063?s=20
[44] https://x.com/BonnetA37768/status/2011356978040483957?s=20



Première avocate voilée: objectif militant.

robe d'avocat. Elle sait donc qu'elle ne peut pas plaider voilée. Son objectif est clair et elle l'a annoncé : contester la norme et être la première avocate à plaider voilée en France. Qu'elle retweete Rima Hassan lorsqu'elle exprime son soutien au terroriste Larbi Ben M'Hidi n'a rien d'anodin. Cela éclaire les combats qu'elle choisit et les alliances qu'elle assume. La robe d'avocat n'est pas un terrain d'expérimentation militante. Lui associer un symbole qui véhicule l'infériorité de la femme et l'apartheid sexuel constitue une atteinte grave à la dignité de la profession et un problème déontologique évident. Je veillerai, avec d'autres confrères, à ce que la profession ne sombre pas dans l'islamisme.

§63 En 2018. Une femme de 93 ans, seule chez elle, est violée par un intrus. Elle décrit son agresseur, donne des indices. Rien. Ou presque. 2023 : On lance enfin les recherches ADN sur une chemise de nuit oubliée sous scellés

→ suspect identifié à Paris, déjà condamné pour d'autres agressions sexuelles entretemps. Mis en examen. 2026 : procès ouvert le 7 janvier… et renvoyé illico car l'accusé « n'est pas apte » selon une expertise psychiatrique (qui soupçonne une simulation). À 101 ans, cette centenaire attend *toujours*. Ses petites-filles se battent seules. Huit ans pour aboutir à ÇA ? C'est du mépris institutionnel. Du laxisme criminel. Une seconde violence. Combien de temps faudra-t-il encore attendre que justice soit rendue… ou que la victime ne soit plus là pour l'entendre ?


Il roule à 223 km/h, au lieu de 120

Un jeune Valaisan a perdu son permis de conduire, mardi. Il risque jusqu'à quatre ans de prison.

@cro4

Six ans d'abus sexuels sur une fillette: pas de prison

Un pédophile suisse d'une soixantaine d'années avait jeté son dévolu sur la fillette d'un couple d'amis de 2004 à 2009. Il a été condamné avec sursis.

§64 Je l'ai déjà dit mais il faut absolument qu'on s'intéresse au rôle de la justice dans ce pays, et notamment à sa « contribution » au fait que plus rien ne marche correctement. Je vous rappelle que ses décisions sont systématiquement considérées comme inattaquables… Et pourtant !

§65 Soyez bien assis à nouveau, ce cas illustre l'état de notre justice aujourd'hui Charlotte d'Ornellas. Un ancien locataire est devenu squatteur sans droit ni titre car il ne payait plus depuis + 2 ans. Il s'appuie par la rambarde de la fenêtre, il tombe parce que la rambarde lâche. Il porte plainte contre le propriétaire parce que la rambarde a lâché en s'appuyant dessus. La Cour de Cassation a donné raison au squatteur, un extrait du jugement : "l'occupation sans droit ni titre d'un bien immobilier par la victime, ne peut constituer une faute de nature à exonérer le propriétaire du bâtiment au titre de sa responsabilité lorsqu'il est établi que l'accident subi par cette dernière, la victime en l'occurrence le squatteur, résulte du défaut d'entretien de l'immeuble". Le propriétaire est privé de son bien mais il doit quand même entretenir la balustrade[45].

§66 Encore une histoire révoltante de notre "justice[46]". En 2022, une adolescente de 15 ans a avoué à ses parents avoir été violée lors d'une fête de village. Elle a identifié son violeur. Les parents ont porté plaintes. Fin 2024, face à une justice impuissante et très lente, le procès n'arrive toujours pas, ils décident d'aller au domicile du violeur. Ils endommagent ses voitures. Les parents ont été condamnés symboliquement à 300 € de dommages et intérêts. Le juge leur explique qu'ils n'ont pas à se faire justice eux-

[45] https://x.com/FredGaulois/status/2016964352927289532?s=20
[46] https://x.com/FredGaulois/status/2017695924097634735?s=20

mêmes. Nous sommes fin janvier 2026, le violeur n'a toujours pas été condamné, il est toujours en liberté… Voilà, voilà…

§67 La représentante Nancy Mace : "Nous sommes prêts à dénoncer quiconque a couvert les agissements de Jeffrey Epstein, notamment le trafic et les agressions sexuelles sur des femmes et des enfants. Peu importe leur appartenance politique ou leur notoriété. Ce pays a un système judiciaire à deux vitesses, et cela doit cesser. Les riches et les puissants doivent être emprisonnés pour leurs crimes, comme tout le monde. Assez de dissimulation."

En France ? Impossible en raison du fait que cela pourrait nourrir le discours des « complotistes », en raison de la polarisation droite/gauche, *de la corruption massive de la justice*, des implications étroites de beaucoup de politiques dans le réseau Epstein. Pas du tout « pour des raisons de sécurité » du pays, qui est l'attrape-nigaud habituel. Bref, en France, tout est verrouillé soigneusement. Quel député serait capable de tenir un discours pareil ?



§68 Il faut le savoir 90% des Français souhaitent *que la justice française ouvre une enquête sur l'affaire Epstein* selon un sondage. BFMTV. Mais la présidente de l'AN, Yaël Braun-Pivet affirme elle que le gaspillage alimentaire intéresse vraiment les Français et pas Epstein[47] ! Macron pense que l'affaire Epstein ne concerne que les États-Unis, … sauf que la deuxième île d'Epstein était à Paris, avenue Foch. Une affaire qui s'est passée sous nos yeux ». Dans ce pays, comme la justice n'est pas indépendante, tout sera fait pour entraver des investigations de justice sur cette affaire, ce qui démontre entre autres que la justice française est la plus corrompue de l'UE, car partout ailleurs des enquêtes sont lancées. Mais cela, nous le savions déjà. La subversion de la justice atteint en France des sommets inégalés.

Affaire Epstein : "Pour ce qui est de la justice française[48], on verra si elle a failli, mais ce qui est certain c'est qu'aux États-Unis il y a un tremblement de terre actuellement", observe notre journaliste international Alban Mikoczy.

---

[47] https://x.com/Carene1984/status/2022391923898761365?s=20
[48] https://x.com/franceinfo/status/2023466940333732198?s=20

Le problème avec les gros noms sur les documents d'Epstein, c'est qu'ils sont des gens ultra puissants et riches. En théorie, la Justice est équitable. Mais en pratique, ceux qui ont les meilleurs avocats gagnent leur cause. Ça va prendre des preuves béton pour les faire tomber. Et même là... Ça m'enrage. La vraie Justice ne devrait pas être une question de cash, mais de vérité. Surtout lorsqu'on parle d'enfants battus, violés, tués... et mangés[49].

Ceux qui, au pouvoir[50], utilisent aujourd'hui l'argument de la 'protection de l'enfance' sont les pires pourritures que la terre ait produite depuis Jack Lang. La pédocriminalité n'a jamais été aussi industrialisée à l'heure actuelle : la police n'enquête pas, la justice couvre les trafiquants, les violeurs et les tueurs, l'état couvre le business (ASE), les média parlent de « plaignantes » pour des gamines violée en masse en 14 ans et quand un film aborde le sujet, ils bossent H24 pour que les gens n'aillent pas le voir et interdisent sa diffusion, les enseignants apprennent le porno aux enfants, les mairie invitent des associations LGBTQI++ pour faire des animations 'découvrir son corps' pour que la société puisse ensuite dire 'regardez comme ils aiment qu'on les touche, qu'on le pénètre, la preuve? Ils ne disent rien et mieux ils crient de jouissance '.

Cette dépravation réside dans le changement des mentalités qui a suivi la période 68 avec la propagande du freudisme et la promotion de la liberté comme licence. C'est générationnel, typique de la postmodernité. Une génération perdue ou du moins très corrompue.

§69 En Chine, un pédophile encourt la peine de mort En Iran, un pédophile encourt la peine de mort En Corée du Nord, un pédophile encourt la peine de mort En Russie, il encourt la prison à perpétuité En France un magistrat propose sa fille de treize ans pour des rapports sexuels, six mois avec sursis... L'axe du Mal a changé de côté[51]...

À Albi au début de l'automne on intercepte un réseau de prostitution pédophile. On arrête le mac plus 18 consommateurs d'enfants (entre 11 et 14 ans), qui passent en audience de plaidé coupable, la sanction la plus lourde .... 800€[52]. Ouvrons les yeux, en France, il y a bien un dysfonctionnement grave de la justice porté par un laxisme à l'égard du sexe.

Invraisemblable réalité. L'Aide Sociale à l'Enfance dans certains départements est un système en bandes organisées de proxénétisme et de prostitution d'enfants. Protégé par certains magistrats qui n'hésitent pas à envoyer en prison les mères qui tentent de protéger leurs enfants[53].



§70 Le ministre de l'Intérieur déclare qu'il "analysera" si le @Coll_Nemesis "rentre dans le cas d'une dissolution ». !!! C'est sûr que des jeunes filles avec des pancartes c'est plus dangereux que des Black Blocks...

Donc, pour quelques jeunes filles, porter une pancarte invitant les islamos gauchistes à sortir de nos facs provoque une attaque mortelle de l'ultra gauche et peut-être une dissolution

[49] https://x.com/verity_france/status/2024451112737050680?s=20
[50] https://x.com/Annette_LEXA/status/2023301379716988935?s=20
[51] https://x.com/omdav86/status/2024214135370584320?s=20
[52] https://x.com/Ecrins6/status/2025244360917319990?s=20
[53] https://x.com/ChrisCotten1953/status/2025337226654015730?s=20

par l'état, façon double peine. Le même état ira donner des leçons de liberté d'expression et de manifestation. Exemple caractéristique de la subversion du droit en France. Ils sont en boucle à cracher sur un jeune catholique de 23 ans tabassé à mort. C'est filmé, les liens avec la Jeune Garde sont avérés, des interpellations. Mais non, c'est la victime qui est salie tous les jours sur les plateaux télé !

Il faut bien comprendre que du point de vue de l'idéologie des gauchistes c'est un « bon » meurtre. Pour eux, c'est « la jeune garde » qui est héroïque et pas Quentin en essayant de protéger des jeunes de la violence des gauchistes ! Ils jubilent quand ils peuvent s'en prendre à ceux qu'ils traitent de « fachos » et un meurtre, ça les excite encore plus. Ils sont hantés par la pulsion de mort, parce que leur vision du monde est nihiliste.

§571 « Ce discours selon lequel les droits de l'Homme[54] sont une invention occidentale pour mieux coloniser le monde, c'est un discours de tyran. Ce n'est jamais le discours des victimes. » Lors du meeting de solidarité avec le peuple iranien, François Zimeray, avocat et ancien Ambassadeur de France pour les Droits de l'homme, a livré un plaidoyer magistral et sans concession sur l'universalité des droits fondamentaux. Revenant sur son expérience passée au Conseil des droits de l'homme de l'ONU face aux délégations iraniennes, il a fermement déconstruit la rhétorique relativiste du régime des mollahs. Il rappelle avec justesse et émotion qu'il n'y a pas deux façons de souffrir de la torture selon sa culture ou sa religion, et qu'aucune femme au monde ne trouve normal de subir des discriminations légales comme c'est le cas en Iran. Un message de clarté absolue qui nous rappelle que la lutte pour le respect des droits fondamentaux n'est pas un combat occidental, mais bien le combat de l'humanité toute entière, qui porte aujourd'hui le nom de l'Iran.

§72 *Honte absolue à la justice française* ! 18 mois de *sursis* pour des centaines d'images de viols d'enfants et de bébés. Il fallait quoi exactement aux juges pour qu'une ordure comme Nicolas Jeanneté aille en prison ?! Le 23 février 2026, le tribunal correctionnel de Paris a condamné Nicolas Jeanneté, conseiller municipal du XVe arrondissement (élu sur la liste de Rachida Dati en 2020, ex-directeur des Centristes), à 18 mois de prison avec sursis probatoire pour :



- Détention d'images pédopornographiques (centaines de contenus décrits par les associations parties civiles comme "monstrueux, effroyables, à vomir" : viols d'enfants très jeunes, bébés, actes innommables et contenus zoophiles)

- Trafic et détention de stupéfiants (achats massifs de 3-MMC, GHB pour soirées chemsex, financés par ses indemnités d'élu ,environ 4 500 € brut/mois et revente à des partenaires) - Le tout aggravé par des échanges sordides sous stupéfiants (viol d'un mineur migrant de 12 ans avec un animal) +obligation de soins, interdiction d'exercer une activité en contact avec des mineurs pendant 3 ans (???), inscription au FIJAISV…*mais pas de prison ferme. aucun retrait des droits civiques. aucune inéligibilité automatique.* La justice a donc opté pour la clémence maximale alors que les faits sont d'une gravité extrême.

[54] https://x.com/agirensemblefr/status/2027330679118221620?s=20

Il a osé faire appel, et en attendant ? Il siège toujours au Conseil de Paris. Et ce n'est pas un cas isolé. Regardez le laxisme envers les « racailles » en costard qui consomment et financent leur addiction avec l'argent public et restent en poste. Comme le député LFI Andy Kerbrat, interpellé en flagrant délit d'achat de drogue à un mineur, jusqu'à 25 000 € de frais de mandat pour sa consommation, toujours député! Et la mansuétude envers des confrères magistrats qui se vautrent dans ces horreurs. Rappelez-vous, l'ancien vice-président du tribunal judiciaire de Dijon, Olivier Bailly qui a proposé sur des sites libertins à des inconnus de violer sa propre fille de 12 ans(!)Condamné à seulement 3 ans de prison avec sursis!

Les victimes, les enfants derrière ces images, les familles détruites par la drogue méritent justice. Et les distributions de sursis sont des insultes! Étant donné le manque total d'honneur de Nicolas Jeanneté, il ne faut pas s'attendre à une démission de sa part, mais quand est-ce que les institutions feront le ménage sur leurs bancs!? Notre civilisation s'est construite sur la protection des plus vulnérables. Laisser perdurer ces ignominies sans les punir fermement, c'est condamner notre société à la déchéance. ------

L'Observatoire des Décisions de Justice consacrera prochainement un dossier aux droits de l'enfant et à sa protection fondamentale. Suivez nos travaux en vous abonnant à notre lettre d'information.

§73 Sandra Cobana, députée conservatrice pour la circonscription de Newmarket—Aurora, a officiellement déposé le projet de loi « Stand on Guard Act ». Ce projet de loi clarifierait la notion de légitime défense en établissant une présomption claire : *lorsqu'une personne pénètre sciemment et illégalement dans votre domicile, la force que vous avez jugée nécessaire pour vous défendre, vous et votre famille, est présumée raisonnable*, sauf preuve du contraire. Votre domicile devrait être un refuge, et non un lieu où la loi se retourne contre vous pour avoir protégé vos proches[55].

[55] https://x.com/ce_msm/status/2033138821282345050?s=20